

Chers hôtes,

Vous allez louer notre chalet de Savolayre pour une ou plusieurs journées/nuits. Soyez les bienvenus.

En arrivant, vous allez pouvoir constater que d'autres chalets se trouvent proche d'ici. Plusieurs de ceux-ci sont occupés les week-ends, dont 2 familles avec de petits enfants. Ils y viennent surtout pour y trouver un maximum de tranquillité.

Malheureusement, suite à plusieurs excès de précédents locataires, nous avons reçus de nombreuses plaintes de ces voisins pour des nuisances sonores répétées et nous avons dû prendre des dispositions pour que cela ne se reproduise plus.

Voilà pourquoi nous vous rappelons ceci :

- La personne qui a fait la réservation est responsable du comportement de toutes les personnes présentes dans le chalet. Elle devra faire respecter toutes les consignes demandées. Celles-ci sont visibles sur notre site internet et en pièce jointe dans les « *documents et conditions générales de location* » accompagnant votre confirmation de réservation.
- Veuillez, même en journée, respecter la tranquillité des lieux et préserver le « bon voisinage » en évitant toute ambiance musicale et festive trop forte qui pourrait créer des nuisances ainsi que tout bruit extérieur entre **22h et 7h**. La nuit, les paroles, bruits et sons portent très loin...
- Toutes enceintes acoustiques de moyenne et forte puissance sont interdites ! Même en journée, veuillez mettre votre musique à l'intérieur uniquement.
- Tous feux d'artifices sont interdits.
- **Dès 22h, interdiction de faire du bruit, de chanter ou de parler fortement à l'extérieur.** Vous pourrez continuer votre ambiance festive **uniquement à l'intérieur, portes et fenêtres complètement fermées** (même par forte chaleur), comme indiqué dans le règlement de police.

Toute personne enfreignant ces consignes risque une dénonciation de la part du voisinage auprès de la police et s'expose aux conséquences d'une intervention de celle-ci.

Des patrouilles de la police régionale se feront aussi aléatoirement.

La personne responsable du groupe devra en assumer les frais de police (dès 200.- minimum).

Nous vous souhaitons, malgré ces consignes assez contraignantes pour nous tous, un agréable séjour à Savolayre.

L'intendance du chalet